

# La brève de l'Interco

Brève Spéciale - Septembre 2011  
Présentation de la Communauté de Communes

La lettre de la Communauté de communes - Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise



## Haute Tarentaise : Un nouveau Conseil Communautaire

Le 8 août dernier, les élus de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise étaient réunis à Séz pour l'installation du nouveau Conseil Communautaire suite aux élections municipales de juin à Bourg Saint Maurice.

M. Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Maire de la Commune de Villaroger succède à M. Daniel PAYOT en tant que Président de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe huit communes : Bourg Saint Maurice, Les Chapelles, Montvalezan-La Rosière, Sainte Foy Tarentaise, Séz, Tignes, Val d'Isère et Villaroger.

20 délégués titulaires et 20 élus suppléants siègent au Conseil Communautaire pour représenter leur commune dans la gestion de certaines compétences.

### Les élus du bureau :



Gaston PASCAL-MOUSSELARD  
1<sup>er</sup> Président  
Maire de Villaroger



Jacqueline POLETTI  
1<sup>ère</sup> Vice-présidente  
Maire de Bourg Saint Maurice



Gérard MATTIS  
2<sup>ème</sup> Vice-président  
1<sup>er</sup> adjoint Val d'Isère



Jean-Louis GRAND  
3<sup>ème</sup> Vice-président  
Maire de Séz



Hervé GENET  
4<sup>ème</sup> Vice-président  
2<sup>ème</sup> adjoint à Tignes



Gilles FLANDIN  
5<sup>ème</sup> Vice-président  
Maire des Chapelles



Raymond BIMET  
6<sup>ème</sup> Vice-président  
Maire de Sainte Foy Tarentaise



Jean-Claude FRAISSARD  
Maire de Montvalezan  
Président du SMITOM de Tarentaise

### Délégués titulaires du Conseil Communautaire

- **Bourg Saint Maurice** : Jacqueline Poletti (Maire et 1<sup>ère</sup> Vice-présidente), Michel Giraudy, Michelle Renault et Catherine Silva.
- **Les Chapelles** : Gilles Flandin (Maire et 5<sup>ème</sup> Vice-président) et Odile Fournier.
- **Montvalezan** : Jean-Claude Fraissard (Maire et Président du SMITOM de Tarentaise) et Olga Savignat.
- **Sainte Foy Tarentaise** : Raymond Bimet (Maire et 6<sup>ème</sup> Vice-président) et Jean-Louis Augagneur.
- **Séz** : Jean-Louis Grand (Maire et 3<sup>ème</sup> Vice-président) et Christiane Jaymond.
- **Tignes** : Olivier Zaragoza (Maire), Hervé Genet (4<sup>ème</sup> Vice-président) et René Bard.
- **Val d'Isère** : Marc Bauer (Maire), Gérard Mattis (2<sup>ème</sup> Vice-président) et Emmanuelle Vaudey.
- **Villaroger** : Gaston Pascal-Mousselard (Maire et Président) et Robert Pascal-Mousselard.

Découvrez le budget de la  
Communauté de communes



# Budget 2011 de la Communauté de communes

Chaque année, les collectivités et établissements publics votent leur budget principal et leurs budgets annexes éventuels à la suite d'un « débat d'orientation budgétaire ».

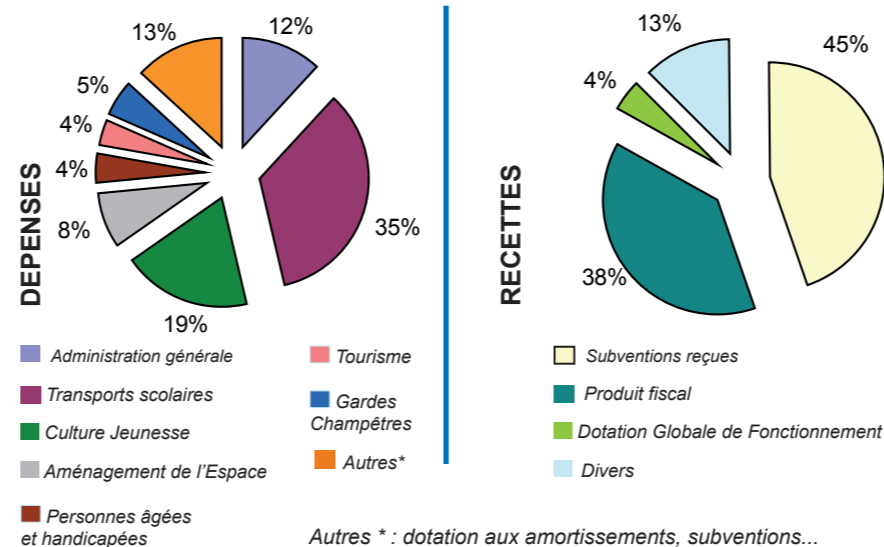
Cette année, le budget de fonctionnement alloué pour les services aux habitants (hors budgets annexes) est de 3 909 995 € et le montant des subventions versées aux associations est de 127 580 €.

Le budget « déchets des ménages et assimilés » est de 8 710 673 € pour le fonctionnement et de 2 730 800 € pour l'investissement.

Les taxes additionnelles ont été revues pour 2011 : 0,534% pour la taxe d'habitation, 0,687% sur le foncier bâti, 4,14% sur le foncier non bâti. Les taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères restent inchangés : 11,83% en zone stations et 9,46% en zone villages.

Par ailleurs, les effets de la réforme fiscale commencée en janvier 2010 avec la suppression de la taxe professionnelle sont visibles pour la première année sur les feuilles d'imposition des ménages. Un transfert de taxes est créé entre les collectivités, le département et la région. >> [A découvrir en dernière page.](#)

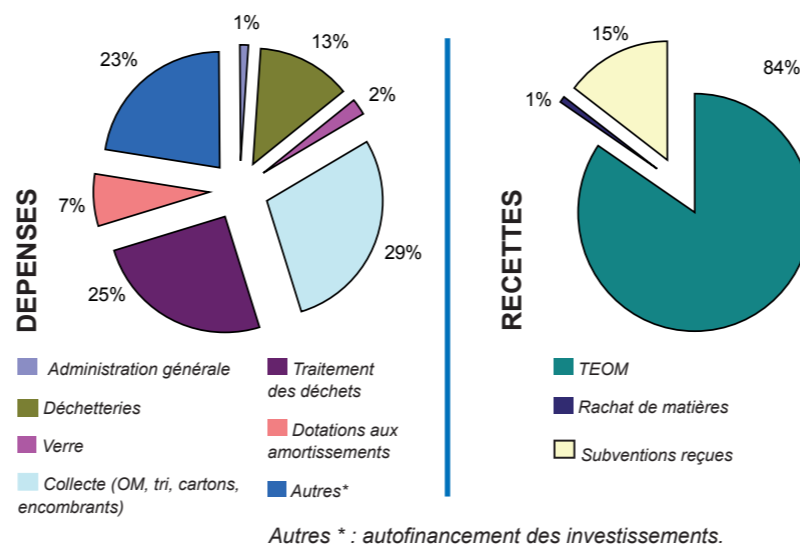
## Budget principal de fonctionnement 2011



Le budget principal sert à financer un certain nombre de services auprès des habitants : la Culture et la Jeunesse de l'ordre de 440 000 € (dont 250 000 € pour l'Ecole de Musique), la politique en faveur des personnes âgées et handicapées : 175 000 € et les Transports Scolaires : 168 000 € à la charge de la Communauté de Communes après la participation des familles : 45 000 € (frais d'inscriptions) et subventions du département : 1 130 000 €.

Les recettes perçues par la Communauté de communes sont constituées principalement : de la recette fiscale : 1 500 000 € déterminée par le vote des taux (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la Contribution Économique Territoriale), de la dotation globale de fonctionnement de 165 000 € provenant de l'Etat et du versement de subventions à hauteur de 1 750 825 €.

## Budget déchets des ménages et assimilés 2011



Les recettes perçues par la Communauté de communes sur ce budget annexe, sont principalement constituées : de la recette fiscale issue de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 7 348 000 € mais aussi des rachats de matières (triées) et des subventions. Depuis 2007, la Communauté de Communes poursuit la conteneurisation sur le territoire. Plus de 1000 conteneurs semi-enterrés ont été installés à ce jour.



## Subventions versées aux associations :

- Politique en faveur de l'agriculture : 14 000 € pour le Groupement d'Étude et de Développement Agricole,
- Scolarité :
  - 3 000 € pour les animations du foyer socio-éducatif du collège,
  - 3 000 € pour l'achat de livres à la bibliothèque du collège,
  - 1 180 € à la Classe d'Inclusion Scolaire (CLIS),
- Sport :
  - 3 000 € pour l'UNSS collège et 1 600 € à l'UNSS lycée,
  - 15 000 € au Ski Études,
- Culture : 1 800 € au DÔME Théâtre (spectacles décentralisés),
- Accueil de nuit des saisonniers :
  - 13 000 € à la Croix Rouge Française,
- Politique en faveur des personnes âgées et handicapées :
  - 63 000 € à l'association d'aide à domicile (ADMR),
  - 2 000 € à l'association Saint Michel,
- Aide au développement social local :
  - 4 000 € à l'association Coup de Pouce,
- Musique : 3000 € à l'Harmonie « Echo du Saint Bernard ».



**M. Gaston PASCAL-MOUSSELDAR,**  
Président de la Communauté de Communes  
En charge des Finances et de l'Administration  
Maire de Villaroger

Le dernier Conseil Communautaire de la Communauté de Communes réuni le 8 août 2011 à Séez a été consacré à l'installation des nouveaux délégués communautaires suite aux élections municipales de juin 2011 à Bourg Saint Maurice.

Quatre nouveaux délégués titulaires et quatre délégués suppléants ont ainsi fait leur entrée pour représenter la commune de Bourg Saint Maurice :

Mme Jacqueline POLETTI (Maire), M. Michel GIRAUDY (1<sup>er</sup> adjoint), Mme Michelle RENAULT (6<sup>ème</sup> adjointe), Mme Catherine SILVA (8<sup>ème</sup> adjointe) en tant que titulaires et M. Henri BLANC (conseiller délégué), M. Alain ANXIONNAZ (3<sup>ème</sup> adjoint), Mme Laure BONNEFOY (conseillère municipale) et Mme Jocelyne POBEL (conseillère municipale) en tant que suppléants.

Ce conseil communautaire installé pour trois ans jusqu'aux prochaines élections municipales va poursuivre les projets engagés, notamment : l'enseignement musical élargi, le lancement d'une carte intercommunale jeunes initiée par notre conseil communautaire jeunes, l'amélioration de l'offre de soins auprès des personnes âgées dépendantes et handicapées avec des solutions de proximité adaptées mais aussi, le développement du tourisme estival avec la « politique vélo », la mise en place d'une brigade de gardes champêtres, le maintien de la qualité de notre système de collecte de déchets et de notre participation au sein du syndicat de traitement des déchets : le SMITOM de Tarentaise.

Des études et réflexions sont également en cours comme le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui sera la feuille de route de notre territoire pour les années à venir dans de nombreux domaines (développement économique, touristique mais aussi en matière de transports, d'urbanisme, d'environnement...).

Pour réaliser ces projets et ces études, il a été nécessaire d'augmenter les taux d'imposition. En effet, depuis la création de la Communauté de Communes en 2007, les taux n'avaient pas changé et restaient au « minima ».

M. Gaston PASCAL-MOUSSELDAR, Président



## Les budgets annexes 2011 :

### ZAC des Colombières

La Zone d'Aménagement Concerté des Colombières a été créée en décembre 2006 par la Communauté de Communes dans le cadre de ses compétences : « aménagement de l'espace » et « actions de développement économique » pour répondre aux besoins de foncier des entreprises de la vallée.

Après une première phase d'aménagement en 2009 et 2010 pour la viabilisation des parcelles (travaux de terrassement, de voirie, de réseaux, d'enrobé, d'électricité et d'éclairage) cette opération, financée par la Communauté de Communes s'équilibre grâce aux recettes de la vente des terrains.

### Abattoir

De nouveaux évaporateurs ont été achetés pour un montant de 13 090,33 €. La délégation de service public arrive à échéance le 31 mai 2012.

### Maison Funéraire

Le budget de la maison funéraire est constant. La principale dépense est le remboursement de l'emprunt et en recettes, le paiement de la redevance par le délégataire.



# Et la réforme de la fiscalité ?



L'état a engagé en 2010 une réforme importante de la fiscalité qui vise principalement à supprimer la taxe professionnelle.

Cette taxe perçue par les collectivités est remplacée par un nouvel impôt local que les communes et établissements publics percevront : la Contribution Economique Territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), taux voté à 1,00% pour 2011 en Haute Tarentaise et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), taux fixé nationalement à 1,5% pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €.

La suppression de la taxe professionnelle entraîne une redistribution des recettes des impôts des ménages :

**Exemple :** la Taxe d'Habitation comprenait en 2010 une cotisation :

- pour la commune,
- pour l'intercommunalité,
- et pour le département (4,92% en 2010),

Après la réforme, la cotisation du département sera perçue directement par les communes (à hauteur de 97,33%) et par la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise (2,66%). De ce fait, les taux de la commune et de l'intercommunalité augmentent «mécaniquement» sur les feuilles d'imposition.

**Il en est de même pour la taxe sur le foncier bâti et non bâti.**

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Département
Valeur locative brute ●	1584		1584	1584
Valeur locative moyenne	2861		2861	2727
● Général à la base	15 %		15 %	15 %
A ● Personne(s) à charge	429		429	409
A - Par personne rang 1 ou 2				
T pour personne(s)	10 %		10 %	10 %
E - Par personne rang 3 ou +				
M pour personne(s)	25 %		25 %	20 %
N ● Spécial à la base	5 %		5 %	%
T S ● Spécial handicapé	10 %		10 %	%
Base nette d'imposition ●	1155		1155	1175
Taux d'imposition 2010	12,81 %	%	0,318 %	4,92 %
Cotisations 2010 ●	148		4	58
Rappel taux d'imposition 2009	12,81 %	%	0,318 %	4,92 %
Rappel cotisations 2009				



C'est le principe « des vases communicants » mais le niveau ne change pas.



Pour aller plus loin :

Vous pouvez consulter le site Internet de la Communauté de communes [www.hautetarentaise.fr](http://www.hautetarentaise.fr)

Brève spéciale Présentation de la Communauté de Communes  
Septembre 2011 / Lettre de la Communauté  
de communes de Haute Tarentaise

Maison de l'Intercommunalité  
de Haute Tarentaise  
BP n°1 73 707 SEEZ  
04.79.41.01.63  
contact@hautetarentaise.fr



**Directeur de la Publication :**  
M. Gaston Pascal-Moussellard  
Président de la Communauté de Communes

**Directeur de rédaction :**  
Nouare Kismoune

**Rédaction/Réalisation :**  
Fanny Heurtel, service communication  
en collaboration avec les élus et les services.

**Crédits photos :**  
Maison de l'Intercommunalité  
de Haute Tarentaise, Corinne Olive  
Mairie de Tignes, Sonia David  
Mairie de Bourg Saint Maurice.  
Impression : Edelweiss

